

Catégories des Membres

Mise à jour le 30 septembre 2023



Coopérative de solidarité
des Auteurs de Jeux d'Éditions

Membre travailleur

- Être membre travailleur à la **Coopérative de solidarité des Auteurs de Jeux d'Éditions** vous octroie la possibilité de travailler sur les projets de la **CAJE** ainsi que d'être encadré par le comité de gestion.
- Les obligations d'un membre résultent en un 150 heures de bénévolat au sein de la coopérative, de déboursier sa cotisation annuelle et de respecter les règlements stipulés à la régie interne de la coopérative.
- L'implication que vous offrez est sujette à une compensation qui sera évaluée par le **Conseil d'Administration** et soumise aux votes lors de l'assemblée des membres.
- Vous avez également la possibilité de participer aux assemblées des membres et d'obtenir un **droit de vote**.
- D'obtenir accès à la **Carte Bonis Annuelle** pour bénéficier des rabais et forfaits de nos partenaires.
- La souscription d'un membre travailleur inclut les parts de qualifications à vie qui se résume à **une part sociale à 20 \$ et trente-cinq parts privilégiées pour 35 \$**, totalisant 55 \$ + frais et taxes de 5 \$ (montant final de 60 \$).
- Une **cotisation annuelle** est également établie*, chaque année; selon les frais fixes (*et non tous les frais*) ainsi que le nombre de parts sociales.
** Parlez-en autour de vous afin d'encourager les souscriptions.
Plus nous sommes nombreux, plus basse sera la cotisation !*

Les avantages en résumé

- Remise annuelle de 10 % sur les produits et services de la **CAJE**.
- Obtenir des rabais et forfaits à l'aide de notre **Carte Bonis Annuelle**.
- D'acquiescer des ristournes lors de profit de la **CAJE**.
- Acquisition d'un salaire et d'une compensation lors d'implication aux projets de la coopérative.
- Participation aux droits de votes lors des assemblées.
- Possibilité de produire des prototypes ou de participer à des projets de création de jeux produits par les membres de la **CAJE**.

Courriels de contacts

Il est important d'ajouter à vos contacts, les adresses de messageries suivantes :

- Président : president@cajeclub.ca
- Trésorier : tresor@cajeclub.ca
- Secrétariat : info@cajeclub.ca

La totalité des parts d'un membre devra être déboursée, par l'individu en question, en un seul versement au moment de l'admission comme membre de la CAJE par un dépôt bancaire (via notre courriel) ou en personne (lors d'une rencontre). Détenir des parts de qualifications se résume à un prêt pouvant toutefois être perdu avenant une faillite de la CAJE. De par ce geste, le membre encourage l'organisation et appui concrètement une coopérative de solidarité dont l'objectif est de venir en aide aux auteurs et aux artisans du domaine des jeux de sociétés tout en valorisant le talent québécois.

info@cajeclub.ca

(819) 840-3944

fb.me/caje.club

cajeclub.com